



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### FOOTBALL

#### EL-HADARY ET LE FC SION SAISISSENT LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS)

*Lausanne, 23 juin 2009* – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) a enregistré deux appels, l'un déposé par le gardien de but égyptien Essam El-Hadary, et le second par le FC Sion (Suisse) contre la décision de la Chambre de résolution des litiges de la FIFA du 16 avril 2009. La décision de la FIFA leur impose solidairement le paiement d'une indemnité des EUR 900'000.- en faveur du club égyptien Al-Ahly, inflige une suspension de quatre mois au joueur et interdit au FC Sion de recruter de nouveaux joueurs, tant au niveau national qu'international, durant les deux prochaines périodes de transfert.

Essam El-Hadary et le FC Sion demandent tous deux au TAS d'accorder un effet suspensif à la décision de la FIFA.

Cette procédure sera conduite conformément au Code de l'arbitrage en matière de sport et un calendrier de procédure sera établi dès que possible après consultation avec les parties. En règle générale, le TAS se prononce dans un délai de quelques jours sur les requêtes d'effet suspensif ou de mesures provisoires et rend ses décisions finales dans un délai de quatre mois à compter de la réception de l'appel.